Madame Virginie Klés

Ancien maire de Châteaubourg, 35220 (2001-2014)

Ancienne sénatrice (2008-2014)

1 Rue Joseph Pitat

97120 Saint Claude

Saint-Claude le 26 octobre 2018

ARRIVÉE DU
31 OCT. 2018
C.R.C. BRETAGNE

Enregistré au Greffe le :
31 OCT. 2018

à

Madame la Présidente

Chambre Régionale des Comptes

3 rue Robert d'Arbrissel

CS 64231

35042 Rennes Cédex

Références N° Contrôle 2017-0044

Dossier suivi par Valérie Ménard

Objet : Réponses aux observations définitives relatives au contrôle

Des comptes et de la gestion de la commune de Châteaubourg

PJ : 1 lettre de mission

1 PV réunion de bureau municipal en date du 09 septembre 2013

Madame la Présidente,

Vous m'avez, par courrier en date du 04 octobre 2018, notifié les observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Châteaubourg dont j'ai été maire de mars 2001 à avril 2014. Comme le précise l'article L. 211-3 du code des juridictions financières, ce contrôle doit porter sur :

« -La régularité des actes de gestion

-l'économie des moyens mis en œuvre

-l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant

L'opportunité de ces objectifs ne peut faire l'objet d'observations par la chambre. »

Je reste donc particulièrement surprise des remarques persistantes sur « l'inopportunité » de l'audit-conseil que j'ai commandité en tant que maire de la commune en septembre 2013, pourtant clairement identifiée tant dans la synthèse du rapport d'observation que dans le corps du texte. Je reste par ailleurs surprise des affirmations persistantes du rapporteur, malgré les observations que je vous ai transmises par courriers en date du 16 puis du 24 juin 2018, concernant une soi-disant « prise de décision unilatérale et confidentielle du maire de l'époque ». Je note que les conséquences de cet audit sont qualifiées de « majeures » par le rapporteur : hormis le fait que celui-ci a été utilisé par des détracteurs ainsi que par un adjoint qui, sans l'afficher, avait cependant déjà décidé de soutenir une autre équipe lors des élections de 2014, et a diffusé des informations censées être confidentielles, pour servir une campagne électorale particulièrement agressive, je n'ai noté à cette époque qu'un mouvement d'humeur ou d'inquiétude parmi le personnel communal. Je n'ai souvenir d'aucun mouvement de grève ni d'exercice de droit de retrait, pas plus que de plaintes ou d'arrêts de travail pour cause de harcèlement au travail. Je pense que le rapporteur, bien qu'ayant manifestement longuement entendu les quelques détracteurs restés au sein du personnel communal, n'en a pas non plus trouvé trace. Je remercie donc la chambre de considérer que le fait que j'ai perdu les élections municipales de 2014 est un fait majeur dans la vie de la commune, mais je persiste à penser que cela n'entre pas dans le champ du contrôle exercé.

Puisque ce sujet intéresse particulièrement le rapporteur, et puisqu'il peine manifestement à obtenir des informations claires et fiables des acteurs aujourd'hui en place (ce qui n'est pas étonnant puisque ceux qui ont œuvré sur ce dossier à l'époque ne sont plus en mairie à l'exception de quelques agents qui avaient fait l'objet dans les années précédentes de plusieurs remarques voire de sanction de ma part ce qui limite fortement et leur objectivité et leur sérénité face à ce qu'ils ont pensé être un audit-contrôle), je vous joins d'une part à nouveau la lettre de mission qui encadrait cet audit, et dont la lecture complète permet de mieux en comprendre les contours que la citation d'extraits, d'autre part le PV d'une réunion du bureau municipal au cours de laquelle ce sujet a été abordé . La décision de cet audit et la désignation de l'auditeur n'étaient donc en rien confidentielles, contrairement à ce qui a pu être affirmé au rapporteur, mais partagées : le règlement intérieur de fonctionnement du bureau municipal imposait que les sujets abordés en bureau avaient été discutés préalablement soit en commission, soit en groupe informel dénommé « G4 », réuni hebdomadairement autour du maire. Ce groupe était constitué a minima du DGS, des deux premiers adjoints (d'où le nom de G4) auquel pouvait se rajouter, à sa demande, tout adjoint ou conseiller délégué directement concerné par le dossier ou souhaitant en soumettre un à cette formation.

En l'occurrence et pour cet audit, même si la décision relevait en effet de mes seules compétences et attributions, elle a été partagée en amont avec ce groupe informel constitué, pour l'examen de ce dossier, de mes deux premiers adjoints et du DGS avant d'être inscrite pour information au bureau. Les PV du bureau (instance très large, comprenant les adjoints, les maires délégués, et les conseillers municipaux délégués) mentionnaient systématiquement les interventions des membres sur les dossiers notamment lorsque certains émettaient des réserves. Cela n'a pas été le cas ce 09 septembre.

Comme je l'ai déjà signalé dans mes courriers de juin ci-dessus référencés, et en ce qui concerne la genèse de la décision d'un audit-conseil, le climat devenait délétère entre certains adjoints et le DGS, lequel avait émis plusieurs fois le souhait de voir nommer un cabinet et/ou de faire réaliser cet audit dont il ressentait fortement le besoin. En termes d'opportunité, la création d'un cabinet me semblait

particulièrement compliquée à quelques mois des élections (et même à un an de celles-ci, qui doit correspondre à l'époque où ce sujet a commencé à être discuté en G4 et, informellement, avec d'autres adjoints). Pour autant il devenait urgent, pour la bonne conduite de la commune, de mettre ou remettre en place des procédures permettant de redonner à chacun sa place, et de fournir au DGS (dont c'était le premier poste) des outils notamment méthodologiques indispensables. Après plusieurs tentatives pour trouver un cabinet dont les prestations correspondaient réellement à nos attentes, notamment une intervention du centre de gestion d'Ille-et-Vilaine qui, faute de préconisations personnalisées pour la commune, n'y avait pas répondu, la proposition de faire intervenir mon conjoint non en tant que conjoint mais du fait de ses compétences professionnelles et de la gratuité de son intervention a été recueillie favorablement par le DGS et mes deux premiers adjoints.

Contrairement à ce que le rapporteur semble avoir compris, et comme précisé dans la lettre de mission, la mission confiée ne permettait pas à l'auditeur d'intervenir sur « tout sujet et à tout niveau », mais uniquement « l'organisation et le fonctionnement des différents pôles ». Il n'y a eu, à aucun moment, ni violation ni tentative de violation de quelque secret que ce soit et notamment de la vie privée ou du secret médical. En effet, la loi, qui s'impose à tous sans qu'il soit besoin de le préciser dans des conventions ou autres contrats, est très claire sur ces aspects et ne peut en aucun cas être transgressée, comme ni le rapporteur, ni l'auditeur, ni moi-même ne l'ignorons. Ainsi, d'une part aucun agent n'a été contraint de se plier à l'exercice, puisqu'il s'agissait d'un audit conseil et non d'un contrôle (soumis à d'autres règles), ce qui est d'ailleurs confirmé par la remarque de l'auditeur sur la sensibilité de certains fonctionnaires ne lui ayant pas permis d'accéder à toutes les données chiffrées, et aucun agent n'a même été questionné quant à des données qui relèveraient de ces secrets. D'autre part l'auditeur était bel et bien soumis à mon autorité : le statut de bénévole, à ma connaissance, n'exclut pas l'exercice d'une hiérarchie ou d'une autorité dès lors qu'une personne intervient dans un service (c'est ainsi le cas des stagiaires par exemple).

En revanche je partage l'appréciation du rapporteur sur le fait que la sensibilité des agents avait été sous-estimée, et l'audit sans doute pas suffisamment présenté comme un conseil et non, encore une fois, comme un contrôle. Ce fait est d'ailleurs lié au besoin exprimé, notamment par le DGS qui, connaissant personnellement l'auditeur, et ayant participé à la décision, n'a, pas plus que moi, anticipé cette sensibilité et suffisamment préparé les agents à cette intervention. Le DGS était en effet chargé de présenter cet audit et d'accompagner l'auditeur, ce en quoi il s'est révélé maladroit, dans une ambiance de travail, je le répète, où il avait du mal à trouver sa place. Et j'étais manifestement insuffisamment présente dans les services dans ce contexte compliqué, comme l'a d'ailleurs souligné l'auditeur.

Il a résulté de tout cela en effet quelques jours d'instabilité et de demandes de réunions, que j'ai tenues, et qui ont permis de rétablir cet audit dans son objectif. Il reste que les quelques agents qui avaient précédemment posé des problèmes de comportement et/ou de discipline ont continué de s'opposer à cet audit, avec une part de mauvaise foi, mais que cela n'a, logiquement et dans l'esprit de la prestation, entraîné aucune remarque de la hiérarchie.

Il reste enfin que, malgré les difficultés et l'incomplétude de certaines données chiffrées, la lecture du rapport de la chambre démontre que de nombreuses recommandations de cet audit apparaissent pertinentes au rapporteur de la chambre (qui a eu accès au rapport d'audit), puisqu'il en reprend

certaines, et y compris pour les mesures dont la mise en place se fait progressivement par l'équipe municipale suivante qui a donc bénéficié de cet audit sans en supporter les inconvénients. Au final donc il apparaît que les conséquences négatives de l'audit ont été plus supportées par moi-même que par la commune, qui en tire bénéfice : l'objectif était bien de servir la commune, il a donc été atteint.

En ce qui concerne le bail signé avec la SPA (p53/83), je prends note de la remarque du rapporteur sur la durée du bail consenti. Cependant, outre son activité associative, la SPA de Châteaubourg a conventionné avec la commune et avec plusieurs communes alentours pour assurer la mission de fourrière. Elle contribue à ce titre à une mission de service public. La situation géographique de l'association a fait l'objet depuis plus de 25 ans de questionnements, et notamment pendant mes mandats, lorsque la question du renouvellement du bail en cours a été abordée. La fédération nationale se proposait en effet de faire des travaux importants de mise en conformité et d'amélioration des locaux, suite à un legs. Elle demandait en contrepartie une sécurisation de son implantation à Châteaubourg, via la durée du bail emphytéotique qui lui serait consenti. Une réflexion poussée a alors été menée afin de s'assurer que l'implantation qui était la sienne depuis déjà quelques décennies pouvait être confirmée pendant encore quelques décennies, et, à l'issue de cette réflexion et des échanges avec l'association locale comme avec la fédération nationale, l'accord qui a été étudié par le rapporteur a été signé. Je tiens cependant à souligner que la position de la fédération nationale sur ce dossier était particulièrement fermée et que les négociations ont été extrêmement compliquées.

Pour les subventions aux associations (p 53-54/83) le rapporteur semble supposer que le dispositif de points permettant d'attribuer des subventions et de garantir la rationalisation de la dépense et l'équité dans les attributions des aides n'a été mis en place qu'en 2014, ce qui est inexact. Un dispositif totalement similaire, et longuement concerté avec les associations, était déjà en place même si les critères, le nombre de points, leur dévolution etc sont probablement différents avec le changement de municipalité. Le dispositif qui était utilisé sous mes mandatures distinguait en premier lieu les associations selon leur objet, les critères utilisés ensuite pour les attributions de points relevaient des mêmes préoccupations que l'équipe actuelle me semble-t-il (usagers castelbourgeois ou non, enfance-jeunesse, rayonnement communal...) même si la définition des priorités et des poids relatifs des critères reste évidemment de la compétence de chaque équipe municipale.

Telles sont les remarques ou précisions que je souhaitais apporter à ce rapport.

Je vous prie d'accepter, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération

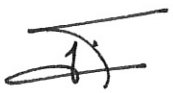

Virginie Klés

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

COMPTE RENDU DU BUREAU DU 09/09/2013

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

DATE DE REDACTION	**25/09/2013**
REDACTEUR	**XB**
PRESENTS	VK, IS, GM, RL, MR, JPG, AS, JPM, MLK, MTL, PB, CG, AM, EM, CF, CB
DIFFUSION	Conseil municipal, direction, secrétariat de direction

1 – Analyse du foncier sur la commune (JPM/NS)
Une présentation a été faite au bureau de l'analyse réalisée par les étudiants du MOUI de Rennes. Cette étude est consultable par les membres du conseil municipal au service urbanisme.
Dans toutes les hypothèses, l'étude montre un fort besoin en logements sur la commune et à terme la nécessité d'ouvrir de nouveaux secteurs à l'urbanisation.
Le bureau est aussi alerté sur la nécessaire anticipation sur la création des équipements publics en parallèle à cette croissance urbaine.

2 – Café citoyen (AS)
Présentation au bureau du support pour le café citoyen du 21 septembre 2013, à l'initiative de l'urbanisme. Les autres adjoints doivent vérifier les éléments relevant de leurs domaines et ajouter le cas échéant ce qu'ils désirent montrer à la présentation existante, via leurs services référents.

3 – Inondations du début de l'été (VK, JMD)
Les récents orages ont provoqué des problèmes liés aux réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales qu'il faut régler de façon globale. Pour cela, il est possible de repartir du schéma d'orientation des eaux pluviales et de le mettre à jour.
A noter que sur la Séoudière, trois problèmes ont été à l'origine de grands désordres :
- l'entretien insuffisant sur l'ancien site Thalès ;
- une grille importante du nouveau lotissement était bouchée ;
- une des maisons n'a pas été raccordée à la fin du chantier de ce lotissement.

Il y a aussi des problèmes liés à l'entretien des chemins. Lorsque celui-ci n'est pas fait correctement, de la végétation est charriée par la pluie et bouche les évacuations.

Le bureau est favorable à la relance du schéma directeur des réseaux d'eaux usées et pluviales, à charge JMD et DP.

4 – Cimetières – peu de places disponibles en caves urnes (GM)
Il y a un besoin urgent en caves-urnes, pour assurer quelques places en attendant la transition vers l'extension du cimetière de Châteaubourg (où seront transférées les caves-urnes et le colombarium).
Il est rappelé que les règles pour la réservation de place ne sont pas écrites dans le règlement mais compte tenu du peu de places pour le moment, elle est à refuser autant que possible.
Une question est aussi posée sur le logiciel qui gère les cimetières et son efficacité. Ce logiciel existe mais ne permet pas une géolocalisation et il ne contient pas toujours les informations contenues dans les fiches papier. Son usage est donc limité et les services recherchent d'autres applications.

Le bureau émet un avis favorable à la réalisation de 3 nouvelles caves-urnes sur le cimetière de Châteaubourg. A charge GM et MGN, en lien avec le PATU.

5 – Audit sur l'organisation des services de la commune (VK)
Le maire informe le bureau de sa décision de faire appel à un consultant extérieur, ancien haut fonctionnaire qui a été directeur général des services de plusieurs collectivités, afin de réaliser un audit des services. Des décisions urgentes et importantes en termes d'organisation sont à prendre d'ici la fin de l'année et cet audit doit permettre d'éclairer de façon globale ces futures orientations.
Une lettre de mission cadre cet audit, qui sera réalisé sans rétribution. Le maire souhaite que des élus qui sont disponibles et que le veulent puissent accompagner l'auditeur. Christian Fourmont et Eliane Ménager se portent volontaires.
L'audit commence le mardi 10 septembre 2013 et devrait durer environ un mois, avec une restitution souhaitée en octobre, éventuellement en bureau.

6 – Conseil municipal du 19/09/2013
Pas de point particulier évoqué pour ce conseil. JPG signale pour le prochain conseil une probable délibération sur l'expérimentation des rythmes scolaires.

7 – Questions diverses

Urbanisme (JPM)
Le bureau est informé qu'une entreprise de la Goulgatière a demandé à acheter une parcelle communale pour pouvoir s'agrandir mais que la commune a refusé une telle vente pour préserver l'aménagement global de la zone d'activité.

Dans le secteur des Primevères, une dernière parcelle communale est désormais disponible à la vente.

Une petite parcelle communale est à commercialiser dans la zone d'activité de la Croix Rouge (route des fossés).

Dans ce même secteur, des négociations vont être menées sur des parcelles en vente.

Virginie Klés
Maire de Châteaubourg

CHATEAUBOURG 35 (ILLE ET VILAINE)

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG - DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Référence : DG/SD/PG/2013-1899

Le Maire de Châteaubourg
A
Monsieur Olivier ROCHEREAU

Châteaubourg, le 9 septembre 2013

LETTRE DE MISSION

Vous assurerez pendant la durée de votre mission, sous mon autorité, une fonction d'appui et d'aide à la décision auprès des services. Vous examinerez à cette occasion l'organisation et le fonctionnement des différents pôles et me proposerez si nécessaire des mesures de réorganisation et l'adoption de nouvelles procédures, éventuellement sous forme d'organigrammes, de fiches de tâches, ou de process afin d'améliorer l'efficacité de chacun des agents et la sécurité juridique des actions menées.

Vous jouerez également un rôle de conseil auprès du Directeur Général des Services, selon des modalités à définir avec lui, mettant l'accent sur le conseil méthodologique.

Vous aurez, pour l'exécution de votre mission, accès aux documents existants et au courrier reçu. Vous pourrez également assister aux réunions de service. Je vous engage bien sûr à prendre contact chaque fois que nécessaire avec les élus concernés.

Vous m'adresserez chaque semaine une brève note faisant un point sur vos constats et préconisations.

Comme convenu, cette mission s'exercera à titre bénévole.

CHATEAUBOURG 35 ILLE ET VILAINE

Virginie KLES

Sénateur-Maire

Copies internes : DGS et RH.

HÔTEL DE VILLE BP 92155 – 35220 Châteaubourg
Tél. : 02 99 00 31 47 – Fax : 02 99 00 80 65
www.chateaubourg.fr – mairie@chateaubourg.fr

HORAIRES D'OUVERTURE
Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Le vendredi de 9h à 19h sans interruption (excepté juillet et août)